



Le 19 janvier 2024

Par courrier électronique

## CONVOCATION

### à l'Assemblée générale ordinaire (AGO) du samedi 15 mars 2025 de 16h00 à 19h00 au Clubhouse de Port la Forêt, derrière la capitainerie, 29940 La Forêt-Fouesnant

Conformément à l'article 13 des statuts, nous avons l'honneur de vous informer que **l'Assemblée Générale Ordinaire** de notre association « **Plein Phare sur Penfret** » se tiendra le samedi 15 mars 2025, au Clubhouse de Port la Forêt.

Le programme de la demi-journée est le suivant :

- 16h00 : Accueil et émargement
- 16h30 : Conférence donnée par :
  - François Lange, ancien commissaire, auteur de polard et notamment de la série Fanch Leroy, inspecteur à Quimper durant la Second Empire. Il va au travers de son personnage emblématique nous relater les évolutions notables industrielles, d'urbanisme et sociales et en Cornouaille sous Napoléon III, en lien avec notre projet.
- 17h30 : Ouverture de l'AGO sur l'ordre du jour ci-dessous
- 19h00 : Cocktail de fin d'AGO
- 20h00 : Repas d'AGO sur inscription et soumis à participation financière



L'AGO permettra de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Rapport moral du Président ou du Vice-Président de l'année 2024
- Rapports d'activité de l'année 2024
- Rapports financiers des comptes de l'année civile 2024 - Approbation des comptes et vote des quitus
- Présentation du programme et du calendrier des travaux pour la saison 13 - 2025
- Présentation du budget 2025
- Questions diverses

Nous vous rappelons que les membres peuvent se faire représenter aux délibérations de l'assemblée par un autre membre. Les pouvoirs peuvent être donnés par tous moyens écrits et par mail en scan. Une formule de procuration est jointe à la présente convocation. Il est rappelé qu'un membre ne peut détenir que 3 procurations au maximum. Seuls les membres à jour de **leur cotisation 2025 peuvent voter.**

Notre AG se clôturera par un pot de l'amitié et sera suivie, pour ceux qui le désirent, d'un repas préparé par l'association. Le repas est soumis à une participation financière de 20 €. Pour participer au repas, il est impératif de réserver en envoyant un chèque à l'ordre de l'Association **avant le 1<sup>er</sup> mars 2025 à l'adresse en bas de page.**

**A bientôt,**



## POUVOIR

Je soussigné(e) ....., membre de l'A3P à jour de ma cotisation, demeurant .....

donne pouvoir à M....., membre de l'A3P à jour de sa cotisation,

pour me représenter à l'assemblée générale de ladite association, convoquée pour le **Samedi 15 mars 2025 à 17h30, au Clubhouse de Port la Forêt**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Rapport moral du Président ou du Vice-Président de l'année 2024
- Rapports d'activité de l'année 2024
- Rapports financiers des comptes de l'année civile 2024 - Approbation des comptes et vote des quitus
- Présentation du programme et du calendrier des travaux pour la saison 13 - 2025
- Présentation du budget 2025
- Questions diverses

En conséquence, assister à cette assemblée générale, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer la feuille de présence et toutes autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Dans le cas où cette assemblée générale ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'assemblée générale réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Fait à

Le

Signature